

**DEPARTEMENT DES  
ARDENNES**

**VILLE DE RETHEL**

**Délibération n° 24**

**Date de convocation  
26 mars 2021**

**Séance du 1<sup>er</sup> avril 2021**

**Extrait du Procès - Verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt et un, le premier avril à 18 H 00,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans les Salons  
d'Honneur de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO  
Joseph, Maire**

**PRESENTS :**

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX-  
STEVIGNON-DEMENGEOU-LÉCAILLE-GRENIER-  
TRUCHASSOU-POLLET-LARANGE-MERCIER-BINET-  
DELAPLACE-DEVIE-DAPREMONT-LANGONNIER-  
VANGIERDEGOM-DERIS-RICHARD-DUPONT-AVERLY-  
VUARNESON-BOCAHUT-ULPAT-BRUNIN-MERIEUX

**ABSENTS OU EXCUSES :**

M. BALDO (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)  
Mme THOMAS (pouvoir à Mme MASSON)  
Mme PERARD

**SECRETARE DE SEANCE :**

M. DERIS

**OBJET : Autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses  
d'investissement avant le vote du budget**

**Exposé :** Afin de pouvoir réaliser des dépenses d'investissement urgentes avant le  
vote du budget 2021, il est proposé de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à engager,  
liquider et mandater les dépenses d'investissements.

Considérant que, jusqu'à l'adoption du budget, afin de pouvoir réaliser les dépenses d'investissement urgentes avant le vote du budget 2021, le conseil municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2021 lors de son adoption,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes au budget général 2021 :

CREDITS ANNUELS				DEPENSES
101002	Flotte Véhicule	2182- 810 - 101002	Acquisition véhicule	2 000,00 €
TOTAL				2 000,00 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire  
Compte-tenu de la transmission  
en sous-préfecture de Reethel, le - 7 AVR. 2021  
de la publication, le - 7 AVR. 2021  
Fait à Reethel, le - 7 AVR. 2021

Le Maire  
Joseph AFRIBO

